



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2024

DÉLIBÉRATION n° 2024-06 du 6 février 2024

OBJET : Tarifs 2024 des droits de places et redevances d'occupation lors de la Foire aux Haricots et tarifs 2025 de la fête foraine du carnaval

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 32</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 1</p> <p>Date de la convocation : 25 janvier 2024</p> <p><i>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i></p>	<p>L'An deux mille vingt-quatre le six février, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme COMTE, M. LE STER, M. FOURNIER, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, M. GOURTAY, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI, Mme PERRON</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u></p> <p>Mme ALMEIDA par M. LE STER, M. BAC par M. FOURNIER, Mme TOHON par Mme DE CARVALHO, Mme LEBEAULT par Mme COMTE, Mme JANIN par Mme KRIMI, Mme CAZER par M. CRUZILLAC, Mme LE MAÎTRE par M. LEVALLET, Mme BLANC par Mme PERRON</p> <p><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</u></p> <p>M. FERRIE</p>
---	--

Mme TALLEC est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBERATION n°2024-06 du 6 février 2024

OBJET : Tarifs 2024 des droits de places et redevances d'occupation lors de la Foire aux Haricots et tarifs 2025 de la fête foraine du carnaval

La Ville d'Arpajon a repris la gestion de la Foire aux haricots en régie directe depuis 2016. Elle gère également la fête foraine du carnaval.

Il est proposé au Conseil municipal d'actualiser les tarifs de la foire commerciale (+4,45% avec arrondi) et de maintenir et compléter les tarifs de la fête foraine pour les prochaines éditions de la foire aux haricots à compter de l'édition de septembre 2024.

Prestation	Tarif en €	Particularités
Frais de dossier (obligatoire)	60 €	Gratuit pour les Arpajonnais
ELECTRICITE		
Électricité forfait base (obligatoire)	60 €	
1 kw 3 kW sup	108 €	
6 kW sup	214 €	
12 kW sup	427 €	
Autres puissances	Sur devis	
STAND COUVERT		
Sur le Bld 3x3 m	480 €	
Stand sous halle 3x2 m	214 €	
EMPLACEMENT AIR LIBRE		
3x2 m	161 €	Réservé aux petits producteurs
3x3 m	240 €	
3x6 m	427 €	
3x10 m	640 €	
ml sup	64 €	
AUTO		
Emplacement 3 Véhicules (VL - 10 ml)	374 €	
Véhicule sup (VL - 3 ml)	108 €	
Tente de 3x3 m	374 €	
MOTO		
Emplacement 5 motos	374 €	
Moto sup	86 €	
Tente de 3x3 m	374 €	

VÉLO		
12 m2	214 €	
Tente 3x3 m	374 €	
RESTAURATION		
Stand Couvert 4x3 m	961 €	
Emplacement Air libre 4x3 m	747 €	
BRADERIE		
Pour 2 jours / 3 ml (minimum)	22 €	
FORAINS		
Stands :	12 € m/l	
<u>Partie forfaitaire</u>		
Très grand manège	360 €	
Manège intermédiaire	300 €	
Petit manège	180 €	
Machine type coup de poing	20 €	
EXTENSION TERRASSE CAFE / RESTAU	7,50 €/m ²	Applicables aux extensions d'occupation annuelle du domaine public
Emplacement	aux frais réels	
Tente	aux frais réels	
Plancher	aux frais réels	
Mobilier		

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir et compléter les tarifs de la fête foraine du carnaval à compter de l'édition de février 2025.

Prestation	Tarif en €	Particularités
FORAINS		
Stands :	12 € m/l	
<u>Partie forfaitaire</u>		
Manège intermédiaire	240 €	
Petit manège	144 €	
Machine type coup de poing	20 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Animation de la ville du 11 janvier 2024,

Après en avoir délibéré,

ADOpte les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public communal pour les événements suivants :

1) Foire aux Haricots :

Prestation	Tarif en €	Particularités
Frais de dossier (obligatoire)	60 €	Gratuit pour les Arpajonnais
ELECTRICITE		
Électricité forfait base (obligatoire)	60 €	
1 kw 3 kW sup	108 €	
6 kW sup	214 €	
12 kW sup	427 €	
Autres puissances	Sur devis	
STAND COUVERT		
Sur le Bld 3x3 m	480 €	
Stand sous halle 3x2 m	214 €	
EMPLACEMENT AIR LIBRE		
3x2 m	161 €	Réservé aux petits producteurs
3x3 m	240 €	
3x6 m	427 €	
3x10 m	640 €	
ml sup	64 €	
AUTO		
Emplacement 3 Véhicules (VL - 10 ml)	374 €	
Véhicule sup (VL - 3 ml)	108 €	
Tente de 3x3 m	374 €	
MOTO		
Emplacement 5 motos	374 €	
Moto sup	86 €	
Tente de 3x3 m	374 €	

VÉLO		
12 m2	214 €	
Tente 3x3 m	374 €	
RESTAURATION		
Stand Couvert 4x3 m	961 €	
Emplacement Air libre 4x3 m	747 €	
BRADERIE		
Pour 2 jours / 3 ml (minimum)	22 €	
FORAINS		
Stands :	12 € m/l	
<u>Partie forfaitaire</u>		
Très grand manège	360 €	
Manège intermédiaire	300 €	
Petit manège	180 €	
Machine type coup de poing	20 €	
EXTENSION TERRASSE CAFE / RESTAU	7,50 €/m ²	Applicables aux extensions d'occupation annuelle du domaine public
Emplacement	aux frais réels	
Tente	aux frais réels	
Plancher	aux frais réels	
Mobilier		

2) Fête foraine du carnaval :

Prestation	Tarif en €	Particularités
FORAINS		
Stands :	12 € m/l	
<u>Partie forfaitaire</u>		
Manège intermédiaire	240 €	
Petit manège	144 €	
Machine type coup de poing	20 €	

DIT que tous les tarifs tels que présentés seront applicables à compter du 15 mars 2024.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 5 abstentions (Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI)

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Christian BERAUD.



Fait et délibéré en séance publique
le jour, mois et an susdits
Le Maire,

Christian BERAUD.